

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/816(XXIV)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION
AFRICAINNE, 21-25 OCTOBRE 2013, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

TI10980

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
HUITIEME SESSION ORDINAIRE
21-25 OCTOBRE 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**AU/TI/TD/CAMoT-8/RPT.MIN/FINAL
Original: anglais**

**RAPPORT
RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE
24-25 OCTOBRE 2013**

RAPPORT

RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE 24-25 OCTOBRE 2013

INTRODUCTION

1. La huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine s'est tenue au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), au niveau des ministres, les 24 et 25 octobre 2013. La Commissaire de l'Union africaine en charge du commerce et de l'industrie a ouvert officiellement la conférence. Après l'élection du bureau, S.E Mr. Hamid Mahamat Dahalob, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Tchad a présidé la réunion.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion, les États membres suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Mali, Malawi, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Léone, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion, les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations partenaires ci-après : COMESA, EAC, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC, BAD, CEA, PNUD, DIFD (Ministère britannique du Développement international), l'Unité d'appui du Secrétariat conjoint CEA/BAD/Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, le Centre Sud, l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), l'Union européenne (UE), l'OIF, l'Union internationale des transports routiers, le Centre du commerce international, la Chambre de commerce panafricaine, TUSKON. La liste complète des participants figure en annexe 1 au présent rapport.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture

Allocution de bienvenue du Ministre du Commerce de l'Éthiopie

4. S.E. M. Yaekob Yalla, Ministre délégué au Commerce de l'Éthiopie a, au nom du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, souhaité la bienvenue à tous les participants à la huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba. Il a souligné l'importance du commerce dans le développement durable, la création d'emplois, la croissance favorable aux pauvres et l'intégration du continent dans l'économie mondiale. Il a plaidé en faveur d'un commerce régional efficace et rappelé l'accent mis par les dirigeants africains sur l'accélération et le renforcement de

l'intégration économique de l'Afrique en tant que priorités pour la réalisation de la transformation économique, le renforcement de la résilience et pour relever les nouveaux défis de la mondialisation.

5. À cet égard, M. Yalla a indiqué que, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et la mise en place de la ZLEC, l'Éthiopie a accordé la priorité au développement des infrastructures commerciales dans le pays, en particulier les routes, les voies ferrées et l'énergie. En conclusion, et rappelant quelques-uns des défis auxquels se trouve confrontée l'Afrique, il a invité les participants à examiner attentivement les documents relatifs à la stimulation du commerce intra-africain et à la mise en place de la ZLEC et à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt du continent africain.

Allocution de la Directrice générale du Centre du commerce international (CCI)

6. Dans son allocution, Mme Arancha Gonzalez, Directrice générale du CCI, a félicité l'OUA/UA pour son cinquantième anniversaire et a indiqué que même si certains défis restent encore à relever, il s'agit là d'une période de dynamisme pour l'Afrique. Elle a ajouté que le CCI aura un rôle important à jouer dans le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) pour propulser la croissance future du continent. Elle a précisé que le CCI intensifiait ses opérations en Afrique grâce au programme phare de l'Organisation, le Programme de renforcement des capacités commerciales en Afrique (PACT II), qui a été mis en œuvre dans les Etats du COMESA, de la CEEAC et de la CEDEAO, mais qui sera à présent étendu à la SADC et à l'EAC dans un nouveau programme. Le nouveau programme appuiera également la Commission de l'UA dans le renforcement des capacités du Conseil africain des entreprises et la création de l'Observatoire africain du Commerce, la création d'un pool d'experts africains pour servir de relais aux institutions d'appui au commerce, la prestation de services (STI) et la promotion de la défense des intérêts des entreprises régionales en matière de politiques commerciales et de réformes de la réglementation visant à faciliter l'intégration régionale. Le programme sera également axé sur l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur à fort potentiel dans le domaine des exportations et continuera d'appuyer l'autonomisation des femmes d'affaires par le biais de services de développement des exportations. La Directrice générale a également abordé le commerce des services, la facilitation des échanges, les obstacles non tarifaires, l'accession à l'OMC, les investissements, les chaînes de valeur, les femmes et le commerce, les jeunes et l'environnement, comme domaines dans lesquels la Commission de l'UA et le CCI peuvent collaborer.

Allocution du Secrétaire général de la CNUCED

7. Dr. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED, qui s'adressait pour la première fois aux ministres du Commerce de l'Union africaine en cette qualité, a déclaré que tandis que l'Union africaine concentre ses efforts sur l'intégration de l'Afrique, la CNUCED cherche à relever le même défi, mais dans une perspective mondiale. Il a indiqué que le commerce au service du développement requiert un vaste

programme de renforcement des capacités productives, des infrastructures, la promotion de l'innovation, et une plus forte valeur ajoutée. Il a ajouté que dans le souci de relever les défis bien connus liés au commerce en Afrique, la CNUCED vient de réaliser un rapport consacré à la promotion du commerce intra-africain. À cet égard, il a souligné que le rapport a formulé trois recommandations majeures en matière de politiques quant à la voie à suivre, à savoir, la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux, le régionalisme développemental alliant la libéralisation du commerce et le renforcement des capacités de production, et le dialogue entre l'État et le monde de l'entreprise. En conclusion, le Secrétaire général a informé les ministres que la CNUCED est en train de lancer une initiative spéciale sur le renforcement des capacités pour la ZLEC et qu'elle travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine et les États membres africains à la mise en œuvre effective de la décision de janvier 2012 sur la création de la ZLEC à l'horizon 2017.

Allocution du Directeur général de l'OMC

8. L'Ambassadeur Yonov Frédérick Agah, Directeur général adjoint de l'OMC, représentant M. Roberto Azevêdo le Directeur général de l'OMC, s'est adressé aux ministres au nom de ce dernier qui n'a pas pu participer à la conférence.

9. Le Directeur général a adressé ses excuses sincères à la réunion de n'avoir pas pu y participer en raison de négociations en cours dans le cadre de la prochaine conférence de Bali. Il a déclaré que des questions importantes liées au développement sont en suspens, lesquelles tiennent compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, mais qu'en fait, c'est l'avenir de l'OMC qui est réellement en jeu, ainsi que celui du système commercial multilatéral lui-même. À cet égard, il s'est déclaré convaincu que le système multilatéral est au service des pays africains, et que les pays en développement ont tout à gagner de ce système, car les nations moins développées pour lesquelles peu d'options sont proposées, sont celles qui seraient confrontées à des difficultés en cas de défaillance du système. Il a appelé à la conclusion d'un accord à Bali, ce qui permettrait aux pays de s'attaquer aux problèmes généraux restés en suspens pendant si longtemps. M. Azevêdo a fait remarquer que la position des États membres de l'UA est bien comprise à Genève, et a encouragé les membres de l'Union africaine à tenir bon et à exprimer leurs préoccupations.

Allocution du Secrétaire exécutif adjoint de la CEA

10. Dans son allocution, Dr Adballa Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), a souhaité à tous les participants, la bienvenue à la huitième session de la Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine et a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement et au peuple de l'Éthiopie d'accueillir les Sièges de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Il a souligné l'importance de la Vision pour l'Afrique, dont la transformation structurelle et économique constitue un élément clé. Il a ensuite mis en exergue le rôle du commerce en tant que moteur de la croissance et du développement durables.

11. Rappelant la publication de la CEA au titre provocateur « L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le XXIème siècle? », il a souligné la performance économique et politique remarquable de l'Afrique enregistrée au cours de cette dernière décennie. Malgré la note d'optimisme, le Secrétaire exécutif adjoint a relevé que l'impressionnante performance économique de l'Afrique n'avait toujours pas créé assez d'emplois. A cet égard, il a fait référence à la population croissante des jeunes et a souligné la nécessité d'assurer la paix et la stabilité sociales en trouvant des solutions au problème du taux élevé de chômage. Il a en outre indiqué que pour résoudre le problème de la pauvreté, il est important que l'Afrique passe de sa situation d'exportatrice de matières premières à celle de productrice de biens à plus forte valeur ajoutée, pour ainsi renforcer son rôle dans l'environnement commercial international, surtout dans les secteurs dynamiques tels que le secteur manufacturier et le secteur des services.

12. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a également saisi cette occasion pour souligner l'importance de l'intégration régionale et inviter les ministres du Commerce de l'UA à fermement s'engager à la mise en œuvre de l'initiative du Sommet de l'UA sur la stimulation du commerce intra-africain. Au vu des partenaires commerciaux de l'Afrique, qui cherchent à créer des zones régionales de libre-échange, il s'est déclaré convaincu que l'Afrique pourrait surprendre le monde en réalisant la ZLEC d'ici 2017 et en doublant le volume du commerce intra-africain au cours de cette décennie. Il a conclu en rappelant le ferme engagement de la CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, de soutenir la vision de la transformation de l'Afrique.

Discours d'ouverture de la Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie

13. Au nom de S.E. Dr Nkozasana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'UA. Elle a indiqué que la présente session se tenait à un moment crucial pour le commerce en Afrique et de l'Agenda pour le développement, qui est confronté à des pressions contradictoires entre la nécessité absolue d'approfondir l'intégration régionale, de stimuler le commerce intra-africain et celle de renforcer la participation de l'Afrique au système commercial mondial par des négociations efficaces à l'OMC et avec des partenaires bilatéraux. Elle a exhorté l'Afrique à accorder la priorité à son propre programme de commerce et d'intégration régionale et à l'accélérer tel que préconisé dans la Décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur la stimulation du commerce intra-africain et à accélérer également la création de la Zone de libre-échange continentale à la date indicative de 2017.

14. Mme Acyl a mis en exergue les faibles niveaux du commerce intra-régional entre les pays africains, en dépit des efforts déployés jusqu'ici. En ce qui concerne les négociations des Accords de partenariat économique (APE), elle a fait référence aux

questions litigieuses et souligné la nécessité de disposer d'un espace politique pour garantir une marge de manœuvre en vue d'appliquer la bonne combinaison de politiques qui conduira à la croissance économique et au développement du continent, et a ajouté que les négociations APE en cours perturbent les efforts d'intégration régionale de l'Afrique. Elle a exhorté les États membres à faire preuve de prudence dans la conclusion de tout accord commercial international qui pourrait compromettre les processus d'intégration régionale et de développement de l'Afrique.

15. En ce qui concerne la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, Mme Acyl a appelé l'attention des États membres sur les différents points à l'ordre du jour et a souligné la nécessité d'une issue équilibrée et inclusive. La Commissaire Acyl a déclaré que l'Accord de Bali devrait soutenir le programme pour le développement de l'Afrique et a cité des exemples spécifiques de situations où les positions actuelles des pays industrialisés devront faire l'objet d'analyse critique par les négociateurs et décideurs africains. Elle a précisé que la Commission de l'UA estime que beaucoup reste encore à faire pour définir les objectifs de Bali et de l'après Bali pour l'Afrique. Elle s'est déclarée confiante que les ministres apporteront à la Commission la sagesse et les directives nécessaires. Elle a exhorté l'Afrique à se tenir ferme et unie pour défendre sa position tout en soulignant la nécessité de préserver notre espace politique quant aux différents accords internationaux, notamment les traités d'investissement bilatéraux. En conclusion, Mme Acyl a exhorté les ministres à laisser un héritage en prenant les décisions appropriées en vue de la promotion de l'intégration et du développement de l'Afrique. Elle a enfin déclaré la conférence ouverte.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau.

16. La conférence a élu son bureau comme suit :

Président :	Tchad (Afrique centrale)
1 ^{er} vice-président :	Namibie (Afrique australe)
2 ^{ème} vice –président :	Rwanda (Afrique de l'Est)
3 ^{ème} vice-président :	Tunisie (Afrique du Nord)
Rapporteur :	Guinée (Afrique de l'Ouest)

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

17. La Conférence a examiné et adopté son ordre du jour et son programme de travail, sans amendement.

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation du Rapport des hauts fonctionnaires.

18. Le président de la réunion des hauts fonctionnaires a fait lecture du Rapport de cette réunion. Cette présentation a reflété tout le débat et les recommandations contenues dans le Rapport.

19. Au cours du débat qui a suivi la présentation du Rapport des hauts fonctionnaires, les ministres ont soulevé les questions suivantes :

- i. il n'y a aucun suivi de la mise en œuvre des décisions qui ont été prises au cours de la septième (7^e) Conférence des ministres du commerce, qui s'est tenue à Accra en 2011 ;
- ii. les pays africains doivent parler d'une seule voix lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra du 3 au 6 décembre 2013 à Bali en Indonésie ;
- iii. la mise en place de la ZLEC ne protégera pas les pays africains de la concurrence extérieure, il est donc essentiel qu'ils développent leur compétitivité pour faire face à la concurrence des produits en provenance de pays tiers ;
- iv. les initiatives « stimulation du commerce intra-africain (BIAT) » et création de la ZLEC devraient être fondées sur les structures nationales et régionales déjà existantes;
- v. certaines délégations ont estimé que l'échéance 2017 pour la mise en place de la ZLEC est très ambitieuse et qu'elle devrait être revue ;
- vi. Il est nécessaire de mener une étude détaillée sur la viabilité de la ZLEC, qui devrait être validées au cours d'ateliers régionaux;
- vii. la ZLEC devrait être utilisée comme instrument pour aider les pays africains à s'industrialiser dans le cadre d'un paradigme de développement et d'intégration des marchés, qui est complété par la capacité de production et le développement des infrastructures;
- viii. il importe d'assurer le suivi des engagements ou des annonces de contributions des partenaires au développement pour le renforcement des capacités aux niveaux national, régional et continental. Cette information devrait être communiquée aux États membres et aux Communautés économiques régionales (CER) ;
- ix. les travaux sur la ZLEC et la BIAT devraient s'accompagner de programmes visant à renforcer la compétitivité des économies africaines, à consolider les capacités de négociation et à assurer la mise en œuvre des accords de libre-échange ;
- x. il importe que les États membres élaborent leurs propres plans relatifs à la stimulation du commerce intra-africain et au Plan d'action de l'UA pour la stimulation du commerce, avec l'assistance de la Commission de l'Union africaine et de la CEA ;

- xi. la question d'obligation de visa entre les pays africains devrait être revue en vue de développer un système visant à promouvoir la libre circulation des hommes et des femmes d'affaires;
 - xii. il est nécessaire de reconnaître le rôle du commerce des services, comme partie intégrante du programme de l'Afrique pour le commerce;
 - xiii. outre de développer la capacité de production et d'exécution des projets d'infrastructures, il faudrait mettre en œuvre une série d'actions à court terme susceptibles de mener à une augmentation significative des échanges commerciaux, à savoir:
 - a. l'organisation de réunions acheteurs/vendeurs ;
 - b. la conduite d'étude de marché et d'analyse de potentiel commercial;
 - c. l'organisation de foires annuelles de l'UA, qui devrait devenir une référence dans la région ;
 - d. l'organisation régulière de campagnes de sensibilisation aux opportunités commerciales en Afrique ;
 - e. la création d'un forum pour réunir le secteur privé dans le but de promouvoir le dialogue avec le secteur privé et de conclure des marchés et des accords commerciaux;
 - f. l'interaction entre les agences de promotion du commerce et les agences de promotion de l'investissement ;
 - g. la création d'une base de données sur les opérateurs du secteur privé et sur les services qu'ils fournissent aux États membres par le biais des TIC ;
 - h. le développement du commerce électronique au niveau continental.
20. La Conférence a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes pour chacun des points de l'ordre du jour :

Cadre de mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et rapport intérimaire sur la mise en place de la ZLEC

- i. les Etats membres ont un rôle crucial à jouer dans les négociations relatives à la ZLEC et les activités à cet égard devraient être coordonnées de manière appropriée au niveau des CER ;

- ii. La Commission de l'UA a été chargée d'organiser une session spéciale des hauts fonctionnaires consacrée à la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action et aux négociations sur la ZLEC ;

Lancement du Dialogue sur les accords d'investissement international

La Commission de l'UA et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) devraient effectuer d'urgence une analyse et une étude approfondies sur les questions liées à l'investissement international pour jeter les bases d'un dialogue plus poussé au niveau de l'UA.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen des projets de Déclarations sur l'OMC, l'AGOA et les APE

21. Dans les discussions sur la Déclaration de l'OMC, S.E. M. Nkopane Monyane, Ambassadeur du Lesotho à Genève a, au nom du Groupe africain, donné un aperçu du processus d'élaboration de la Déclaration.

22. Sur ce, le président de la session a annoncé que S.E.M. François Kanimba, Ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie a été nommé comme l'un des vice-présidents de la Conférence ministérielle de Bali.

23. S.E. M. Mustapha Benbada, Ministre algérien du Commerce a, pour sa part informé ses homologues sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays africains qui sont actuellement engagés dans le processus d'accession à l'OMC. Il a insisté sur la nécessité impérieuse pour ce processus de prendre en considération les niveaux de développement des pays et de permettre une plus grande souplesse quant à certaines des conditions excessives qui sont imposées aux pays en cours d'accession. Il a évoqué certaines des difficultés inhérentes au processus qui se sont traduites par le ralentissement du calendrier de l'accession des pays. Il a souligné que l'accession à l'OMC devrait avoir pour objectif de favoriser l'intégration à l'économie mondiale des pays accédant, et qu'il est vital que le dialogue soit entamé sur cette question.

24. En ce qui concerne le débat sur la Déclaration sur l'AGOA, la Commission de l'UA a été chargée de faciliter une mission des parlementaires africains pour rencontrer leurs homologues américains en vue de l'approbation de la demande de l'Union africaine pour le renouvellement de l'AGOA. La mission devrait être effectuée soit avant la suspension des activités du Congrès américain en décembre 2013 soit au cours du premier trimestre 2014 au plus tard et ce, dans les limites des ressources financières disponibles.

Allocution du Ministre rwandais, vice-président du Bureau

25. Dans son allocution, S. E. M. François Kanimba, Ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie, a confirmé que le processus de Genève l'avait nommé comme vice-président de la Conférence ministérielle sur le commerce de l'OMC prévue

à Bali en décembre 2013, pour représenter l'Afrique. Il a ajouté qu'il allait s'acquitter de cette responsabilité avec deux autres vice-présidents à savoir, les Ministres du Commerce du Pérou et du Royaume-Uni, respectivement. Il a informé les ministres que le président de la Conférence, S.E. M. Gita Wirjawan Irawan, Ministre indonésien du Commerce, l'a exhorté à discuter avec la partie africaine au cours de la présente réunion, de la nécessité de soutenir un ensemble de résultats de Bali favorables à la relance du système commercial multilatéral et des questions de développement connexes.

26. Le Ministre rwandais a indiqué que l'OMC est à la croisée des chemins et que le système commercial multilatéral est contesté comme il ne l'a jamais été auparavant, en ajoutant que l'issue de la Conférence de Bali pourrait déterminer son orientation. Il a souligné que les principaux partenaires commerciaux sont engagés dans divers accords de libre-échange bilatéraux, et qu'un échec à Bali leur servira de prétexte pour continuer à intégrer leurs priorités dans des accords commerciaux préférentiels qui seront au détriment de nombreux pays en développement et des PMA. Le Ministre rwandais a précisé que ces partenaires ne seront pas davantage motivés à consentir des efforts supplémentaires en faveur de l'OMC et à lui accorder des ressources financières. En conclusion, il a plaidé en faveur d'une issue acceptable et réaliste au niveau des trois piliers des résultats de Bali, à savoir, la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement, y compris les questions relatives aux PMA.

27. Les ministres ont examiné les projets de Déclarations sur l'OMC, l'AGOA et les APE. La Déclaration sur l'OMC a été adoptée tel qu'amendée tandis que les Déclarations sur l'AGOA et les APE ont quant à elles été adoptées sans amendement. Les trois Déclarations sont jointes en annexes au présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour : Lancement de la publication conjointe CEA/CUA /BAD sur l'intégration régionale en Afrique (ARIA VI)

28. Un représentant de la CEA a présenté le rapport sur « l'Intégration régionale en Afrique » (ARIA VI), qui est une publication conjointe de la CEA, de la Commission de l'UA et de la BAD, et qui s'inscrit dans le cadre d'une série de rapports sur l'intégration régionale. Ces rapports visent à soutenir le programme d'intégration en cours en fournissant une évaluation détaillée des progrès accomplis en matière d'intégration régionale, chaque publication se concentrant sur des domaines thématiques pertinents. Par conséquent, ARIA IV traite du thème de la promotion du commerce intra-africain, tandis qu'ARIA V s'appuie sur cette publication en termes d'analyse de l'utilité d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) et des avantages que les pays africains pourraient en tirer. ARIA VI, qui est la suite des précédentes publications, met l'accent sur la transformation des politiques.

29. Il a été signalé qu'ARIA VI maintient la dynamique en faveur de la stimulation du commerce intra-africain et de la mise en place de la ZLEC en contribuant à l'accélération du processus d'harmonisation des politiques et des instruments relatifs à

la politique commerciale dans les domaines de la facilitation du commerce et des Règles d'origine, éléments qui constituent le fondement d'une ZLEC digne de ce nom. Le rapport aborde également les questions suivantes : harmonisation des règles d'origine à travers l'Afrique: principes et options, harmonisation des mesures de facilitation du commerce, et les TIC au service de l'intégration régionale et du commerce.

30. Les ministres, tout en prenant note du rapport, ont salué les efforts déployés par les trois institutions et ont recommandé qu'un résumé des engagements pris par différents partenaires soit mis à la disposition des États membres.

Point 7 de l'ordre du jour : Information sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine

31. Un représentant de la Commission de l'UA a fait une présentation sur l'Agenda 2063, au cours de laquelle il a mis en exergue les points suivants :

- L'Agenda 2063 comporte une vision et un plan d'action;
- Il s'agit d'un appel à l'action, lancé à tous les segments de la société africaine pour qu'ils œuvrent ensemble afin de construire un avenir et un destin communs basés sur la Vision de l'UA ;
- L'Agenda 2063 s'emploiera à traduire cette vision en objectifs et cibles concrets pour que l'Afrique reste attachée et engagée aux idéaux envisagés ;
- Un cadre stratégique à long terme s'avère particulièrement nécessaire dans le contexte d'un monde en rapide mutation ;
- Au plan opérationnel, l'Agenda pourrait être un plan continu assorti d'échéanciers à court terme (10 ans), à moyen terme (10-25 ans) et à long terme (25-50 ans) ;
- L'Agenda a pour objectif de développer une trajectoire pour la croissance en Afrique sur les 50 prochaines années en s'inspirant des leçons apprises au cours des 50 ans écoulés.

32. Les ministres ont pris note de la présentation et ont fait les commentaires et observations comme suit :

- L'Afrique doit faire entendre sa voix par les institutions décisionnaires ;
- L'Afrique doit promouvoir la chaîne de valeur et l'industrialisation ;
- L'Afrique doit se concentrer sur la réalisation de la ZLEC ;
- Le projet de cadre stratégique pour l'Agenda 2063 doit être distribué aux participants qui peuvent envoyer leur contribution par écrit à la Commission de l'UA.

Point 8 de l'ordre du jour : Date et lieu de la neuvième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine

33. La République de Namibie a offert d'accueillir la neuvième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine à une date qui sera décidée en consultation avec la Commission de l'UA.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

34. Sous ce point de l'ordre du jour, les questions suivantes ont été soulevées :

- Chaque session de la Conférence des ministres du commerce devrait avoir un point inscrit en permanence à l'ordre du jour sur l'état de mise en œuvre des décisions de la précédente session et les actions prises ;
- Les Etats membres devraient établir un réseau pour les ministres du commerce afin d'améliorer la communication, le partage d'information et de favoriser le progrès au niveau des CER ;
- La Commission a été invitée instamment à traiter les questions liées à l'application des normes vu que l'application des différentes normes par les Etats membres de l'UA affectent l'accès au marché ;
- La délégation tchadienne a informé les ministres que le Tchad a été choisi comme membre du Conseil de sécurité des Nations unies et à cet égard, elle a exprimé sa gratitude aux Etats membres de l'UA pour leur soutien. Le Tchad a fait part de sa disposition à collaborer avec les autres pays africains, en particulier dans les domaines de paix et sécurité.

Point 10 de l'ordre du jour : Adoption du Rapport des ministres

35. Les ministres ont examiné leur rapport et l'ont adopté tel qu'amendé.

Point 11 de l'ordre du jour : Cérémonie de clôture

36. S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire de l'UA en charge du commerce et de l'industrie a remercié tous les participants pour leur précieuse contribution aux travaux de la conférence. Sur ce, le président de la session a déclaré la réunion close.

EX.CL/816(XXIV)
Annexe 1

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LES QUESTIONS DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

TI10983

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DU COMMERCE
DE L'UNION AFRICAINE
24 et 25 octobre 2013
ADDIS-ABABA (ÉTHIOPIE)**

AU/TI/TD/CAMoT-8/WTO.DECL.FINAL
Original: anglais

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LES QUESTIONS DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**

Nous, Ministres du Commerce des États membres de l'Union africaine, réunis à Addis-Abeba, les 24 et 25 octobre 2013 à l'occasion de la huitième session ordinaire de notre Conférence afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans les négociations de l'OMC à l'approche de la 9^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM9) prévue du 3 au 6 décembre 2013 à Bali, en Indonésie;

Prenant note des récentes évolutions survenues dans le système commercial multilatéral et des changements intervenus à la tête de l'Organisation mondiale du commerce, rendons hommage au Directeur général sortant de l'OMC, Monsieur Pascal Lamy, pour son engagement personnel et le travail remarquable accompli durant son mandat à la tête de l'Organisation et félicitons l'Ambassadeur Roberto Carvalho de Azevêdo pour sa nomination comme 6^{ème} Directeur général de l'OMC et saluons ses efforts visant à intensifier les négociations sur le paquet de Bali conformément au mandat donné par la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 2011. À cet égard, nous nous engageons à soutenir pleinement les efforts du Directeur général et à jouer un rôle constructif en veillant à ce que les négociations précédant la CM9 et celles qui la suivront soient couronnées de succès ;

Rappelant la Déclaration ministérielle de Doha adoptée par la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC en 2001, les déclarations ministérielles subséquentes ainsi que « *l'ensemble de résultats de juillet* » qui a inscrit la dimension du développement au cœur du programme de travail de l'OMC ;

Soulignant que le lancement des négociations de Doha axées sur les impératifs du développement avait été motivé - entre autres - par la nécessité de corriger les déséquilibres inhérents aux Accords du Cycle d'Uruguay;

Prenant note des consultations en cours sur la facilitation des échanges, l'agriculture et les questions de développement, y compris celles relatives aux PMA, domaines retenus comme prioritaires dans les résultats attendus de la CM9;

Convaincus que le développement devrait être le principal fil conducteur de tous les objectifs que la CM9 doit atteindre;

Conscients que la CM9 n'est pas une fin en soi, mais plutôt une étape cruciale dans le processus de définition d'un programme de travail post Bali, en particulier dans les domaines présentant un intérêt pour les pays africains;

Conscients également que la CM9 constitue une échéance déterminante pour la sauvegarde de la crédibilité du système commercial multilatéral, en particulier l'aspect normatif du travail de l'OMC;

Préoccupés par la tendance croissante de certains membres importants de l'OMC à réduire les efforts et moyens de négociation naguère consacrés au Programme de

Doha pour le développement (PDD) pour privilégier les accords plurilatéraux qui enregistrent une prolifération galopante sans précédent;

Préoccupés en outre que ce désintérêt manifeste à l'égard du PDD érodera les modestes progrès réalisés dans l'intégration des pays africains au sein du système commercial multilatéral à travers des interventions liées au commerce, en particulier la poursuite des objectifs de développement de l'Afrique;

Conscients de la contribution positive que le système commercial multilatéral peut apporter au projet de l'Union africaine d'intensification du commerce intra-africain et de matérialisation de la Zone de libre-échange continentale;

Déterminés à œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral équilibré permettant à nos États d'obtenir une part significative de la croissance du commerce international;

Sommes convenus de ce qui suit :

1. **Réaffirmons** les positions adoptées dans la Déclaration d'Addis-Abeba de 2012 sur les questions de l'OMC;

A. DÉCISIONS ADOPTÉES DE L'OMC

2. **Saluons** l'adoption de la décision du Conseil général du 25 juillet 2012 visant à renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les lignes directrices de 2002 relatives à l'accession des PMA, conformément à la décision de la huitième conférence ministérielle (CM8) relative aux principes et références concernant les biens et les services, à la transparence dans les négociations sur l'accession, au traitement spécial et différencié (S&D), à la période transitoire et à l'assistance technique ainsi qu'au renforcement des capacités nécessaires pour aider les PMA candidats à l'accession à achever leur processus d'accession, mettre en œuvre leurs engagements et intégrer le Système multilatéral des échanges. À cet égard, demandons instamment aux membres de l'OMC de mettre pleinement en œuvre tous les aspects de la décision en tenant dûment compte des circonstances spécifiques et des objectifs de développement des PMA candidats à l'accession ;
3. **Saluons également** la décision relative à la prolongation de la période de transition visée à l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC pour les pays les moins avancés membres, tel qu'adoptée le 11 Juin 2013 par le Conseil des ADPIC;

B. PRINCIPES GÉNÉRAUX

4. **Soulignons** l'importance des négociations menées dans le cadre du PDD et réaffirmons notre engagement pour sa conclusion conformément au mandat actuel, sur la base des progrès réalisés à ce jour, et selon les principes de l'engagement unique et du traitement spécial et différencié;
5. **Réitérons** notre appel en faveur d'un résultat juste et équilibrée du PDD, y compris dans le cadre du paquet de Bali, qui puisse donner la priorité au développement en tant que principal produit livrable, préserver les flexibilités négociées en faveur des pays en développement et qui soit ancré dans les principes d'inclusion, de transparence et d'une approche ascendante;
6. **Mettons fermement en garde** contre les tentatives visant à saper l'esprit de coopération inhérent à l'approche multilatérale de négociation du PDD et appelons les membres de l'OMC à s'abstenir de s'engager dans des arrangements plurilatéraux qui auraient pour effet de compromettre le PDD;
7. **Nous opposons fermement** à toute tentative visant à aborder des questions non commerciales ou à ajouter de nouvelles questions au PDD, sans que les questions de développement, telles que l'agriculture (y compris le coton), les questions des PMA, le traitement spécial et différencié (TSD) et les préoccupations en rapport avec la mise en œuvre, n'aient été traitées au préalable de manière satisfaisante et que le PDD ne soit entièrement examiné et conclu avec succès;
8. **Soulignons** l'importance de veiller à ce que le programme de travail post Bali accorde une haute priorité aux questions du PDD non encore résolues, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des flexibilités et TSD concernant les PMA ainsi que les questions de mise en œuvre;
9. **Réitérons** que les négociations du PDD doivent être axées sur le développement et comprendre notamment des engagements pour une assistance financière et technique adéquate, ciblée et mue par la demande, ainsi que des mesures de renforcement durables des capacités, comme faisant partie intégrante du traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation;
10. **Soulignons que** l'agriculture demeure au centre des objectifs commerciaux de l'Afrique à l'OMC. Par conséquent, nous insistons sur l'urgence et la nécessité de traiter des crêtes tarifaires et de la

progressivité des droits de douane dans le secteur agricole, qui entravent, entre autres, la production à valeur ajoutée, la création d'emplois et le développement global de l'Afrique. Nous réitérons nos préoccupations en matière de sécurité alimentaire sur le continent, et soutenons les efforts que déploient les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre de l'élaboration des règles de l'OMC relatives à l'agriculture;

11. **Réaffirmons** que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante et revêtent une importance particulière dans les accords de l'OMC et **convenons** que, conformément aux dispositions du paragraphe 44 de la déclaration ministérielle de Doha, toutes les dispositions relatives au TSD doivent être réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et opérationnelles. Nous attachons également une grande importance à l'achèvement rapide du programme de travail sur le TSD tel qu'énoncé au paragraphe 12.1 de la décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre entérinée par la déclaration ministérielle en son paragraphe 44;
12. **Exhortons** les membres de l'OMC à accorder toute l'attention requise à la recherche de solutions appropriées dans le cadre du suivi de l'engagement visé au paragraphe 12 de la déclaration de Doha qui exprime la détermination des membres à négocier toutes les questions de mise en œuvre en suspens dans le cadre de l'engagement unique;

C. QUESTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

13. **Exprimons fermement notre objection** aux tentatives actuelles visant à réduire la portée du travail du Mécanisme de surveillance en la limitant à l'examen de la mise en œuvre des dispositions du TSD, y compris l'affaiblissement de l'intention originelle du Mécanisme de surveillance ;
14. **Soulignons** que le Mécanisme de surveillance doit formuler des mesures appropriées, notamment à l'attention du Conseil général, en vue de renforcer les dispositions TSD et qu'il doit avoir pour mandat l'examen régulier du fonctionnement, de l'utilisation et de l'application effectives des dispositions TSD ;
15. **Rappelons** le paragraphe 44 de la déclaration ministérielle de Doha et exprimons notre préoccupation face à l'absence de progrès à ce titre. Nous demandons à la neuvième Conférence ministérielle (CM9) de fournir des orientations supplémentaires sur les questions liées au développement ;

16. **Invitons** tous les membres de l'OMC à s'engager pleinement en faveur de la conclusion réussie du PDD comme l'unique objectif du programme de travail de l'OMC pour le post Bali;
17. **Reconnaissons** que les propositions présentées par le Groupe des PMA pour la décision à la neuvième Conférence ministérielle visent à faire avancer le train de mesures consolidées pour les PMA portant sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine simples et flexibles pour les exportations qui sont admissibles en franchise de droits et sans contingent, l'opérationnalisation de la dérogation accordée aux PMA pour les services, et les propositions en suspens relatives au coton. À cet égard, nous exhortons la CM9 à réaffirmer son engagement envers une plus grande intégration des PMA dans le Système commercial multilatéral et à prendre toutes les mesures possibles pour la réalisation de cet engagement en conformité avec les mandats respectifs régissant les questions relatives aux PMA ;
18. **Réaffirmons** l'importance du coton dans l'économie du continent africain et en appelons instamment à la résolution définitive de ce dossier sur la base des acquis contenus dans le projet de modalités sur l'agriculture du 6 décembre 2008 et lançons un appel à tous les membres de l'OMC pour le règlement diligent de cette question, conformément au mandat de Hong Kong de décembre 2005 ;
19. **En appelons**, toutefois, et sans préjudice des intérêts des pays africains producteurs de coton, à titre intérimaire, à l'adoption à Bali d'une décision sur la question du coton, sur la base des propositions faites par le C-4 au nom des pays africains producteurs et exportateurs de coton ;

D. FACILITATION DES ÉCHANGES

20. **Réaffirmons** l'importance de la facilitation des échanges, pour lesquelles nos priorités comprennent le renforcement des capacités et des moyens de production, outre le fait qu'elle constitue un facteur de réduction des coûts de transaction, des obstacles, d'encouragement aux réformes, d'amélioration des systèmes de réglementation douanière et de stimulation du commerce intra-africain;
21. **Réaffirmons** également la position du Groupe africain de l'OMC sur la facilitation des échanges, à savoir que cette dernière ne constitue aucunement un pilier auto-équilibré, gagnant-gagnant et monolithique dans les négociations de Doha. Nous appelons à un accord équilibré en interne, offrant aux pays en développement et aux PMA membres une marge de manœuvre et la flexibilité leur permettant d'adopter et de mettre

en œuvre des engagements en rapport avec leur capacité de le faire. Nous soulignons la nécessité de parvenir à un équilibre avec d'autres questions à l'ordre du jour de la CM9, en vue de respecter la dimension développement du mandat de Doha. À cet égard, les assises de Bali doivent aboutir à des résultats concrets dans les domaines de l'agriculture et du développement. Si l'équilibre n'est pas atteint, les négociations sur la facilitation des échanges doivent se poursuivre au-delà de Bali en vue de parvenir à un accord équilibré qui reflète pleinement et efficacement les principes du traitement spécial et différencié visés à l'annexe D du paquet de juillet 2004 ;

- 22. Réitérons en outre** que les obligations et les mesures qui sont en train d'être négociées dans le cadre du texte consolidé sur la facilitation du commerce doivent couvrir des règles contraignantes, effectives et fonctionnelles sur le Traitement spécial et différencié. L'obligation pour les pays en développement et les pays les moins avancés de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation du commerce, devrait être fondée sur leur acquisition de leur capacité de mise en œuvre, y compris à travers l'acquiescement, de la part des pays développés, de leur obligation de fournir une assistance technique et financière contraignante, nouvelle et à long terme et le renforcement des capacités nécessaires pour permettre aux pays africains d'atteindre leur pleine capacité de mise en œuvre. Nous soulignons l'importance des principes d'auto-désignation et d'auto-évaluation des dispositions au titre de la Section II du Projet d'accord sur la facilitation du commerce par les pays en développement et les pays les moins avancés dans la détermination de l'acquisition de la capacité de mise en œuvre ;

E. ACCESSION

- 23. Réaffirmons** notre pleine solidarité avec tous les pays africains engagés dans le processus d'accession à l'OMC et exhortons tous les membres de l'OMC à faciliter et à accélérer leur accession en tenant compte de leur niveau de développement et dans les limites des règles de l'OMC. À cet égard, les pays accédants africains ne devraient pas être tenus de faire des concessions qui vont au-delà de leur niveau de développement
- 24. Invitons les** membres de l'OMC à adopter des mesures et décisions visant à simplifier les procédures d'accession et à renforcer les mécanismes institutionnels existants, notamment par la définition de règles transparentes pour la mise en œuvre des dispositions de l'article XII de l'accord instituant l'OMC, et en vue de donner l'occasion aux pays africains accédants à exprimer leur point de vue quant au déroulement de ce processus ;

25. **Exhortons** les membres et le Secrétariat de l'OMC ainsi que les organisations internationales compétentes à fournir l'assistance technique et le renforcement des capacités avant, pendant et lors du suivi du processus d'accession en tenant compte des besoins et des priorités de développement des pays concernés ;

F. AUTRES QUESTIONS

26. **Prenons note** de l'organisation du 8 au 10 juillet 2013 à Genève du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce et réitérons vigoureusement notre désir de voir cette initiative appuyer utilement les efforts de l'Union africaine, notamment la mise en œuvre de son plan d'action pour l'amélioration du commerce intra-africain et la création de la Zone de libre-échange continentale;
27. **Exprimons notre profonde préoccupation** face aux tendances à la baisse enregistrées dans la mobilisation des ressources financières au profit de l'initiative de l'APC, en particulier l'allocation et le décaissement de ressources financières. A cet égard, nous lançons un appel aux partenaires au développement afin qu'ils honorent leur engagement en faveur de la mobilisation de ressources additionnelles, prévisibles, effectives et durables en faveur de la mise en œuvre de l'APC dans le but de faciliter l'intégration des pays en développement africains dans le système commercial multilatéral, en ciblant particulièrement les PMA, les pays en développement sans littoral et les petites économies vulnérables en Afrique en respectant les priorités nationales et régionales présentées par les membres ;
28. **Rappelons** les conclusions de la huitième conférence ministérielle de l'OMC (CM8) et les décisions qu'elle a adoptées sur :les plaintes en situation de non-violation, le programme de travail sur le commerce électronique, le programme de travail sur les petites économies, le traitement préférentiel accordé aux services et fournisseurs de services des PMA et le Mécanisme d'examen des politiques commerciales et exhortons les membres à faire en sorte que ces questions fassent l'objet de mesures de suivi lors de la CM9 en vue d'atteindre les buts et objectifs légitimes prévus dans lesdites décisions ;
29. **Exhortons** les membres à renoncer au recours de plus en plus fréquent à des mesures non tarifaires, principalement sur les marchés présentant un intérêt vital pour les exportations africaines, avec des coûts élevés et une complexité technique pour se conformer aux normes internationales;
30. **Demandons instamment** aux membres de concevoir, ou d'améliorer lorsqu'ils existent, des programmes d'assistance spécifiquement

consacrés à l'amélioration des capacités des pays en développement, en particulier les pays africains qui font face à d'énormes défis dans des domaines tels que les moyens de créations de normes, y compris les tests en général, l'évaluation de la conformité, la reconnaissance mutuelle des normes et le respect des règlements techniques et des normes internationales appliquées sur des marchés porteurs.

G. CONCLUSION

- 31. Prenons l'engagement** de parler d'une seule voix sur toutes les questions susmentionnées.

Fait à Addis-Abeba, le 25 octobre 2013

EX.CL/816(XXIV)
Annexe 2

**DÉCLARATION SUR LES ACCORDS
DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone:011-551 7700 Fax: 011-551 7844
website: www.africa-union.org

TI10993

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
HUITIEME SESSION ORDINAIRE
21 – 25 OCTOBRE 2013
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**AU/TI/TD/CAMoT-8/EPA.FINAL
Original: anglais**

**DÉCLARATION SUR LES ACCORDS
DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE)**

DÉCLARATION SUR LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE(APE)

Nous, ministres du Commerce des États membres de l'Union africaine, réunis en notre huitième session ordinaire les 24 et 25 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

RAPPELANT que les objectifs des Accords de partenariat économique (APE) sont la réalisation d'un développement durable des pays africains, leur intégration harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale et l'éradication de la pauvreté;

PRENANT NOTE des conclusions de la réunion de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne (CE) tenue le 3 juillet 2013 à Bruxelles en Belgique, en particulier de la nécessité d'une décision politique pour régler les questions litigieuses dans les négociations APE ;

PRENANT NOTE du rapport des réunions de coordination sur les négociations APE de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales (UA-CER) tenues les 24 et 25 juillet 2013, puis les 4 et 5 octobre 2013 à Libreville (Gabon) et à Bruxelles (Belgique), respectivement ;

RÉAFFIRMANT que les APE devraient être des instruments axés sur le développement et ne pas compromettre l'intégration économique de l'Afrique mais assurer un accès au marché et une marge de manoeuvre significatifs ;

AYANT RECONNU que l'APE est supposé être un accord compatible avec l'OMC et ne doit donc pas contenir des engagements OMC plus ;

AYANT évalué correctement l'état d'avancement des négociations APE en Afrique après une longue période de négociations et souligné à nouveau la nécessité de renforcer le dialogue politique entre l'Union européenne et l'Afrique au niveau approprié en vue de trouver des solutions aux préoccupations communes de l'Afrique liées aux APE ;

RAPPELANT les précédentes Déclarations des ministres du commerce de l'UA relatives aux APE

CONSCIENTS des difficultés que rencontrent certains États membres de l'Union africaine qui mettent en œuvre des APE intérimaires ;

REITERANT le dernier appel pour le Dialogue de haut niveau sur les APE, lancé par le Sommet ACP tenu en 2012 à Malabo (Guinée Equatoriale) ;

RAPPELANT EN OUTRE la Déclaration AU/MIN/CAMRMRD/4(I) de la première session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine responsables du développement des ressources minières, tenue du 13 au 17 octobre 2008, invitant les

États membres de l'UA à œuvrer d'un commun accord afin de s'assurer que les accords internationaux dans lesquels ils s'engagent, améliorent plutôt que restreignent leur marge de manoeuvre en faveur de l'intégration du développement des ressources minières dans leurs économies et, à cet égard, les exhortant, avec les CER, à veiller à ce que les négociations APE en cours et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne limitent pas cette marge ;

CONSIDERANT le prochain quatrième Sommet Afrique-UE prévu les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles (Belgique) ;

Par la présente:

1. **RÉAFFIRMONS** notre engagement à poursuivre les négociations en vue de conclure un APE qui renforce le développement des pays africains et soutienne les programmes d'intégration régionale et continentale ;
2. **EXPRIMONS NOTRE DÉCEPTION** devant le fait que, après une décennie de négociations des APE, le processus n'a pas produit les résultats escomptés en raison de l'absence d'avancées dans le règlement des divergences de vues entre les parties sur un certain nombre de questions litigieuses ;
3. **NOTONS AVEC PRÉOCCUPATION** que la situation actuelle des négociations APE est davantage compliquée par de nombreux facteurs tels que l'amendement au Règlement 1528/2007 relatif à l'accès au Marché de la CE, qui retire à certains États membres de l'UA des avantages y afférents; l'introduction, par l'UE, de nouvelles questions dans les négociations APE; la prolifération de réglementations et législations de l'UE relatives aux mesures non tarifaires qui constituent des obstacles techniques au commerce ainsi qu'aux négociations avec les parties tiers;
4. **LANÇONS UN APPEL** à l'UE pour qu'elle fasse montre de flexibilité significative quant à ses exigences dans les négociations APE en particulier en ce qui concerne le règlement des questions litigieuses et n'utilise pas le retrait du Règlement 1528/2007 pour forcer les pays à conclure des APE qui ne répondent pas aux aspirations de développement de l'Afrique ;
5. **SOULIGNONS** la nécessité de mesures d'accompagnement y compris les ressources additionnelles qui favorisent la mise en œuvre des engagements conclus dans le cadre des APE et permettent aux pays africains d'être compétitifs ;
6. **LANÇONS UN APPEL** à l'UE pour qu'elle s'assure que les négociations des APE n'imposent pas des engagements OMC plus aux pays africains et que le résultat soit compatible avec l'OMC ;

7. **SOULIGNONS** la nécessité d'inscrire les APE à l'ordre du jour du quatrième Sommet Afrique-UE, pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement les négociations APE. **EXPRIMONS NOTRE FERME CONVICTION** que le Sommet Afrique-UE constitue une bonne occasion pour l'Afrique et l'Europe d'engager un dialogue politique au plus haut niveau, et de trouver ensemble des solutions durables aux difficultés rencontrées dans les négociations APE ;
8. **INVITONS** l'UE à travailler en étroite collaboration avec l'UA pour s'assurer que les APE sont prioritaires à tous les niveaux de préparation et sont inscrits à l'ordre du jour du quatrième Sommet Afrique-UE ;
9. **PRENONS NOTE** de la matrice commune sur les questions litigieuses dans les négociations APE ainsi que des propositions pour leur règlement et **DEMANDONS** aux régions de l'Afrique négociant les APE de l'utiliser comme guide pour harmoniser leur position dans les négociations. **RÉAFFIRMONS** le principe que la disposition la plus favorable dans toute configuration de l'APE sera étendue aux autres ;
10. **INVITONS** les États membres de l'UA et toutes les autres parties prenantes concernées, en particulier les CER, les configurations UA-APE, le secteur privé et la société civile à collaborer étroitement afin de maintenir et de renforcer l'unité, la cohésion et la solidarité pour garantir le meilleur aboutissement possible des négociations APE ;
11. **INVITONS** l'UE à accepter les dispositions liées aux règles d'origine et au cumul dans les différents APE qui soutiennent les objectifs d'intégration de l'Afrique et favorisent le commerce intra-africain ;
12. **EXHORTONS** l'UE à prendre pleinement en compte nos principales préoccupations exprimées plus haut à cet égard, afin de préserver et de ne pas compromettre les processus d'intégration économique en cours en Afrique ; et
13. **EXPRIMONS NOTRE PROFONDE INQUIETUDE** devant le fait que l'Initiative matières premières de l'UE aura un impact négatif sur la valorisation de l'extraction et du commerce des ressources naturelles de l'Afrique, et empêcheront la réalisation de nos objectifs d'industrialisation et de développement. Nous sommes en outre inquiets de voir que cette initiative est également reflétée dans les APE et pourrait compromettre le processus de négociation des APE.

EX.CL/816(XXIV)
Annexe 3

**DÉCLARATION SUR LA LOI SUR LA CROISSANCE
ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE
(*AFRICA GROWTH AND OPPORTUNITY ACT*)**

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

TI10990

**HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
21 – 25 OCTOBRE 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

AU/TI/TD/CAMoT-8/AGOA.DECL/FINAL

Annexe 3

Original : Anglais

**DÉCLARATION SUR LA LOI SUR LA CROISSANCE
ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE
(AFRICA GROWTH AND OPPORTUNITY ACT)**

DÉCLARATION RELATIVE A LA LOI SUR LA CROISSANCE ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE

NOUS, Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine, réunis en notre huitième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie), les 24 et 25 octobre 2013,

Ayant à l'esprit les relations commerciales internationales et les partenariats économiques de l'Afrique, en particulier dans le contexte des relations commerciales et d'investissement entre l'Afrique subsaharienne et les États-Unis d'Amérique, et la politique qui les sous-tend, à savoir la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) ;

Saluant l'engagement renouvelé de l'administration américaine, avec le soutien ferme bipartite du Congrès, de promouvoir le partenariat avec l'Afrique, la croissance économique et l'intégration régionale et d'encourager les sociétés américaines à commercer avec l'Afrique et à y investir ;

Saluant également l'annonce faite par le Président Obama d'accueillir le prochain Sommet des Chefs d'État de l'Afrique subsaharienne aux États-Unis d'Amérique, comme plate-forme pour un dialogue politique plus fort sur des questions de préoccupation et d'intérêt commun, y compris l'AGOA, aux niveaux bilatéral, régional et international ;

Saluant les nouvelles initiatives du Président Obama, à savoir *Trade Africa* et *Power Africa* qui sont destinées à promouvoir le commerce avec l'Afrique subsaharienne et qui peuvent servir de nouveau modèle de collaboration pouvant être reproduit sur le continent dans les années à venir ;

Considérant la contribution positive de l'AGOA, depuis sa promulgation en 2000, à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'amélioration du climat des affaires et à la stabilité en Afrique subsaharienne, à la transformation des relations commerciales et économiques entre l'Afrique et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la nécessité de tout mettre en œuvre pour mettre à profit toutes les opportunités qu'offre cette Loi ;

Nous félicitant des résultats positifs du 12^{ème} Forum de l'AGOA, tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 août 2013 sous le thème : «Transformation durable par le commerce et la technologie», et marqué par des discussions dynamiques sur la façon de mieux utiliser l'AGOA pour promouvoir la croissance, le développement et l'intégration économique de l'Afrique, et pour porter l'Afrique sur la chaîne de valeur mondiale ;

Considérant la recommandation de la Conférence ministérielle consultative du 12^{ème} Forum de l'AGOA que l'AGOA soit prorogée d'au moins quinze ans pour tous les pays éligibles et soit élargie à d'autres pays africains ;

Réaffirmant la nécessité d'une plus grande prévisibilité et certitude dans les systèmes de préférences commerciales unilatérales, en tant que condition essentielle à l'investissement et à la croissance durables ;

Réitérant la grande importance que revêt la prorogation opportune et totale de l'AGOA avant 2014, et l'importante contribution et soutien que l'AGOA peut apporter à la transformation économique de l'Afrique et à la consolidation des processus d'intégration régionale en vue de développer les économies d'échelle au niveau régional et de renforcer l'intégration dans les chaînes de production mondiales et le commerce intra-africain ;

ADOPTONS ci-après notre position consensuelle, appelée «**Déclaration relative à la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique**» et:

- 1. Recommandons** l'élaboration, dans les pays éligibles, d'une stratégie d'exportation dans le cadre de l'AGOA et la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'AGOA et des conclusions de son Forum annuel au niveau national sur une base volontaire, et la préparation d'un rapport d'évaluation annuel au niveau continental, qui servirait d'outil de suivi précieux pour les décideurs ;
- 2. Demandons** au Groupe des ambassadeurs africains à Washington, D.C. de poursuivre activement le dialogue avec l'administration américaine et les membres du Congrès sur la marche à suivre en vue d'une prorogation opportune et totale de l'AGOA avant octobre 2014 pour une période d'au moins 15 ans afin d'assurer que les échanges commerciaux avec les États-Unis ont lieu sur une base prévisible, fiable et juridiquement sûre, afin de gagner la confiance des investisseurs ;
- 3. Recommandons** que la disposition relative aux tissus provenant de pays tiers soit alignée avec l'AGOA car tout retard dans la prorogation de cette disposition aura des conséquences dévastatrices en termes de perte de commandes, d'emplois, d'affaires et d'investissement aux États-Unis et en Afrique ;
- 4. Chargeons** le Groupe des ambassadeurs africains à Washington, D.C. de mobiliser le soutien des principales parties prenantes de l'administration américaine, du Congrès, du secteur privé, de la société civile et des groupes de réflexion à l'élaboration d'un «Pacte AGOA» pour les pays éligibles qui ont effectivement élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale d'exportation dans le cadre de l'AGOA, et tout en soulignant l'importance de l'aspect inclusif de tout projet afin de permettre l'extension des bénéfices de l'AGOA à plus de pays ;
- 5. Invitons** le Congrès américain à autoriser la prorogation de l'AGOA avant octobre 2014 pour au moins une autre période de 15 ans, dans une approche intégrée et inclusive, afin de garantir la prévisibilité et la certitude nécessaires à l'investissement à long terme et la croissance économique tant aux États-Unis d'Amérique que sur le continent africain, sur la base de relations bénéfiques aux États-Unis et à l'Afrique ;

6. Profondément préoccupés par tout développement (y compris toute étude) susceptible de contrecarrer la prorogation sans faille de l'AGOA d'ici 2014 et d'avoir des effets défavorables pour les pays éligibles, **exhortons** les États-Unis d'Amérique à accélérer la prorogation sans faille de l'AGOA d'ici octobre 2014 ;
7. **Saluons** le Programme Power Africa des Etats Unis et exhortons les États –Unis d'Amérique à se servir de ce programme comme modèle pour soutenir un développement plus vaste de l'infrastructure en Afrique ;
8. **Invitons également** l'administration américaine et le Congrès américain à maintenir et à élargir les préférences commerciales américaines en vue d'assurer que les produits africains restent compétitifs et à améliorer les règles d'origine pour certains produits à fort potentiel d'exportation, et à s'assurer que les préférences AGOA ne soient pas compromises dans le contexte des négociations commerciales bilatérales ou multilatérales ;
9. **Invitons en outre** l'administration américaine à intégrer l'AGOA dans un cadre inclusif, prévisible et durable pour promouvoir le développement industriel, le commerce et l'agriculture dans les pays bénéficiaires, à renforcer les capacités dans le domaine du commerce et l'assistance technique en ce qui concerne l'assurance et les normes de qualité, à simplifier les conditions, à améliorer les infrastructures liées au commerce et la facilitation du commerce, à renforcer l'aide pour le commerce et le financement du commerce, et à renforcer les processus d'intégration régionale en Afrique ;
10. **Recommandons** une meilleure visibilité de l'AGOA au Congrès américain par l'organisation de visites des délégations du Congrès dans les régions africaines ;
11. **Proposons** la création d'un fonds spécial, avec le soutien d'institutions africaines, en vue de financer les initiatives de plaidoyer du Groupe des ambassadeurs africains à Washington, D.C. en ce qui concerne les opportunités de commerce et d'investissement dans le cadre de l'AGOA et l'intégration régionale ;
12. **Réaffirmons** notre engagement à rester activement saisis de cette question, qui a d'importantes implications pour la mise en place d'un partenariat économique durable et mutuellement bénéfique entre les États-Unis et l'Afrique, fondé sur des valeurs partagées et des intérêts communs ;
13. **Félicitons** le Groupe des ambassadeurs africains à Washington, D.C., pour ses efforts inlassables, en particulier les coprésidents du groupe de travail d'ambassadeurs, l'Éthiopie et Maurice, pour leur précieuse contribution à l'élaboration d'un ensemble de recommandations qui sont une importante feuille de route pour le dialogue avec la partie américaine.

Fait à Addis-Abeba, le 25 octobre 2013

2014

Rapport de la huitieme session
ordinaire de la conference des
ministres du commerce de l'union
Africaine, 21-25 octobre 2013,
Addis-Abeba (Ethiopie)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3363>

Downloaded from African Union Common Repository